

QUELQUES CONSEILS

Où chercher ?

Consulte les annonces via : les réseaux sociaux, le site d'Immoweb, Vlan, Immo, le site 2ième main, les sociétés de logement, les panneaux d'affichage, les affichettes sur les immeubles,... ou sur les sites student.be, Kotanamur : Kots, studios et colocations à Namur et Infor Jeunes.

Si tu réponds à certaines conditions, tu pourrais avoir également droit à un logement dans une agence immobilière sociale. Les logements sociaux sont aussi accessibles aux étudiants (qui répondent aux conditions).

Pense également aux logements « alternatifs », tels que « 1toit2âges ».

Sois attentif aux charges forfaitaires, aux charges communes et au certificat PEB (performance énergétique du bâtiment) du logement (cela a une incidence sur le montant des charges énergétiques).

Quel loyer payer ?

Vérifie si le montant correspond au prix du marché (valable aussi pour les kots).

Tu peux, pour cela, consulter gratuitement la grille indicative des loyers de Wallonie.

À quoi faut-il faire attention dans le bail ?

- Sois attentif aux charges forfaitaires, aux charges communes et au certificat PEB (...) du logement (cela a une incidence sur le montant des charges énergétiques) ;
- Compare les offres des fournisseurs d'énergie et choisis la plus avantageuse sur le site de la Cwape ou de mon énergie.be ;
- Sollicite une aide pour constituer la garantie locative de 2 mois : auprès du CPAS de ta commune ou de la Société Wallonne du crédit social (prêt à taux 0%) ;
- Renseigne-toi quant aux états des lieux (non payant si de commun accord, payant si appel à un expert) ;
- N'oublie pas qu'il est obligatoire de souscrire une assurance « incendie » pour les logements autres que les kots (en principe, l'assurance incendie de la résidence principale des parents couvre également le kot, en Belgique comme à l'étranger. Vérifie toutefois auprès de la compagnie d'assurance de tes parents) ;
- Pour les logements autres que les kots, vérifie si tu n'es pas dans les conditions pour bénéficier d'une réduction du précompte immobilier (le propriétaire doit, alors, te reverser cette réduction ou diminuer un mois de loyer) ;
- N'hésite pas à solliciter le CPAS de ta commune afin de voir si tu es dans les conditions pour bénéficier d'une aide (paiement d'une facture, conseils et aides, fonds social de l'eau,...).



Services utiles

Info-Conseils logement

S'installer pour la première fois ? Signer un bail ? Droit à un logement social ?
Des spécialistes répondent à tes questions au 081/33.23.10.

Énergie info Wallonie

Question sur les factures ? Sur les aides existantes ?
Une plainte ou un recours en matière d'énergie ?
Des spécialistes répondent à tes questions au 081/24.70.10.

Médiateur de l'énergie

Le Service de Médiation de l'Energie est un service fédéral et autonome ayant la personnalité juridique, compétent pour la répartition des demandes et des plaintes concernant le fonctionnement du marché d'électricité et de gaz naturel et pour le traitement de tout différend entre un client final et une entreprise d'électricité et de gaz naturel.

Médiateur en matière de logement

Le médiateur aide les personnes qui rencontrent des difficultés avec une administration de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les domaines d'intervention du médiateur couvrent notamment l'enseignement, l'environnement, l'emploi (Forem), le logement et l'urbanisme, les transports (TEC), la santé et le bien-être.

Besoin de plus d'informations ? Contacte le Pôle académique de Namur



www.poledenamur.be



info@poledenamur.be



Rue Godefroid 5-7
5000 Namur
Du lundi au vendredi



Astuces, outils, aides,...

Atelier collectif

